



Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-635
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 2015-558**

Le conseil municipal a adopté à sa session ordinaire tenue le 9 septembre 2022, le règlement 2022-635 modifiant le plan d'urbanisme 2015-558.

Un certificat de conformité à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été émis le 16 septembre 2022.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement numéro 2022-635 au bureau administratif de la municipalité, sis au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 5^e jour d'octobre 2022.

Anne-Marie Charron
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 5^e jour d'octobre 2022 entre 8h et 16h.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 5^e jour d'octobre 2022.

Anne-Marie Charron
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe